HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Téléchargé depuis l'espace abonnés
https://abonnes.hospimedia.fr
Votre compte : Christine KOWALCZYK
HOSPIMEDIA

Politique de santé

Olivier Véran précise les conditions de levée du pass vaccinal

Publié le 22/02/22 - 16h16

Plusieurs indicateurs épidémiques sont retenus par le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran pour permettre la levée du pass vaccinal. Chez les professionnels, le taux de couverture obligatoire du rappel continue d'augmenter.

Auditionné le 22 février par la commission des affaires sociales du Sénat, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, précise les conditions de sortie du cadre du pass vaccinal. Le Parlement a autorisé l'exécutif a utilisé cet outil de gestion de crise de l'épidémie de la maladie Covid-19 jusqu'à l'été mais le Gouvernement s'est engagé à ne plus y recourir si les conditions sont réunies avant cette date.

Lors de son audition, Olivier Véran précise les conditions nécessaires à cette levée ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre avant l'élection présidentielle — lors de laquelle le Parlement ne siègera pas. Selon les analyses de l'Institut Pasteur, le pic des contaminations de la vague Omicron est passé. Olivier Véran fixe néanmoins un seuil du nombre de patients en réanimation avant la levée du dispositif. Face aux sénateurs, il avance le chiffre de 1 500 patients qui permet de "*considérer que le fonctionnement normal des hôpitaux est restauré*". Il ajoute deux autres indicateurs, à savoir un taux de reproduction du virus "*durablement inférieur à un*" et un taux d'incidence "*assez faible, soit autour de 300 ou 500 au maximum*".

À son sens, ces conditions seront remplies, selon la trajectoire actuelle, dans deux ou trois semaines "*maximum*", aux alentours de la mi-mars. La levée sera alors possible dans tous les lieux où il est exigé.

Une couverture de rappel obligatoire en hausse de deux points

L'obligation vaccinale de rappel pour l'ensemble des professionnels du sanitaire et du médico-social est de plus en plus respectée. Au 15 février, selon les données de Santé publique France, la couverture est en hausse de deux points en une semaine pour les différentes catégories concernées. Ainsi, 84% des professionnels éligibles au rappel à quatre mois sont complètement vaccinés en Ehpad et en unités de soins longue durée (USLD) — contre 82% au 8 février. Le taux est passé de 81 à 83% pour les salariés en établissement et de 87 à 89% pour les libéraux. À noter également que la primo-vaccination continue de gagner du terrain. Le taux en Ehpad, USLD et en établissements de santé a augmenté d'un point pour atteindre les 95%, toujours au 15 février.

Jérôme Robillard

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique droits de reproduction.

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?
Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur http://www.hospimedia.fr

Votre structure est abonnée ?
Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou sur http://www.hospimedia.fr/contact